



LE CHALLENGE SOLIDAIRE **CORÉIS**

Vous avez un projet local à impact social, sociétal ou écologique ?

Ce challenge est fait pour vous !

1 000€ distribués à 5 projets

Nous sommes solidaires et soutenons nos associations avec détermination.

Vos projets devront porter sur l'un des thèmes suivants :

- La solidarité, les œuvres caritatives
- La protection sociale
- La préservation de l'environnement et des espèces
- La prévention routière
- Le bien-être des personnes et la prévention des maladies graves



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Dossier de candidature

En partenariat avec l'Association Mutuelle et Solidarité, Coréis s'engage dans les projets solidaires à impact social, sociétal ou écologique.

LE CANDIDAT

Nom de l'association

Nom du représentant
et sa fonction

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

E-mail

Site internet

L'ASSOCIATION

Date de création

Présentez l'activité de l'association

Nombre de bénévoles

Nombre de salariés



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Dossier de candidature

VOTRE ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE AUJOURD'HUI DE PARTENAIRES PRIVÉS OU PUBLICS ?

Partenaires privés

Partenaires publics

Indiquez leurs noms et la nature de leur soutien

Budget annuel de l'association

LA NATURE DE VOTRE PROJET

Racontez-nous en quoi consiste le projet que vous présentez au Challenge solidaire Coréis et quel est son impact positif :

Date de réalisation du projet



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Dossier de candidature

Lieu d'implantation ou zone de couverture géographique du projet :

Quel thème se rattache votre projet :

- La solidarité, les œuvres caritatives
- La protection sociale
- La préservation de l'environnement et des espèces
- La prévention routière
- Le bien-être des personnes et la prévention des maladies graves

FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Précisez comment vous utiliserez les fonds si vous êtes lauréat :

Budget du projet :



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Dossier de candidature

ANNEXES

Nous vous invitons à joindre en annexe tous les éléments qui peuvent enrichir votre dossier (statuts, photos, articles de presse, vidéos, témoignages, etc.).

Soyez créatifs et n'hésitez pas à inclure toute information qui mettra en lumière l'originalité et l'impact de votre projet

DIVERS

Souhaitez-vous que nous vous retournions les pièces jointes au dossier ?

Oui Non

Comment avez-vous entendu parler du Challenge solidaire Coréis ?

Agent Général / Courtier (Nom de l'intermédiaire) :

Bouche à l'oreille Site internet Réseau sociaux

Autres :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **mardi 30 septembre 2025**

Vous pouvez remettre votre dossier de candidature **en mains propres dans une de nos agences Coréis** (Bourg-en-Bresse (01), Montmerle-en-Saône (01), Replonges (01), Chaleins (01), Viriat (01), Dijon (21)), par **voie postale**, ou par **e-mail à contact@coreis.fr**.



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Règlement

ARTICLE 1 - OBJETS

Le Challenge solidaire Coréis est organisé par la compagnie d'assurance Coréis en partenariat avec l'association Mutuelle & Solidarité.

Ce challenge est destiné à récompenser des initiatives ou des actions menées par des associations dont le siège social est situé en France Métropolitaine, sociétaires ou non, réalisant des actions éligibles au Challenge solidaire Coréis, selon les critères définis ci-dessous.

Les prix attribués sont destinés à récompenser des projets ou initiatives (définis à l'article 2) dans l'un des domaines suivants :

- La solidarité et les œuvres caritatives
- La protection sociale
- La préservation de l'environnement et des espèces
- La prévention routière
- Le bien-être des personnes et la prévention des maladies graves
- Les associations sportives

ARTICLE 2 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être éligible aux Lauriers Solidaires, les projets présentés doivent répondre aux critères suivants :

- Les actions proposées ne doivent pas être menées dans un but lucratif,
- Les projets doivent être réalisés par des bénévoles,
- Les actions ou projets doivent être en cours ou être planifiés.

ARTICLE 3 – DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être remises soit en mains propres dans une de nos agences Coréis (Bourg-en-Bresse (01), Montmerle-en-Saône (01), Replonges (01), Chaleins (01), Viriat (01), Dijon (21)), soit par voie postale, ou soit par e-mail à contact@coreis.fr.

La participation au Challenge solidaire Coréis est entièrement gratuite et ne nécessite aucune obligation d'achat.

Les candidats devront compléter leur dossier et peuvent être amenés à fournir des informations ou des documents complémentaires à la demande de Coréis avant la présentation des dossiers au jury.

Toute participation incomplète ou inexacte ne saura être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Règlement

ARTICLE 4 - COMPOSITION ET DÉCISIONS DU JURY

Les dossiers de candidatures seront présentés à un Comité composé d'administrateurs de l'Association Mutuelle & Solidarité, de collaborateurs et d'administrateurs de la compagnie d'assurance Coréis.

Le jury procédera à un vote pour sélectionner les 5 projets les plus appréciés.

La composition du jury pourra être révisée chaque année. Les décisions du jury sont souveraines, et les candidats renoncent à toute action en justice à l'encontre de ces décisions.

En cas d'égalité des voix, le jury pourra organiser un second tour de sélection ou procéder à une décision au cas par cas.

ARTICLE 5 - MONTANT DES PRIX

Cinq prix seront attribués dans le cadre du challenge solidaire Coréis 2025, chacun d'un montant de 1 000 €.

Les lauréats sont autorisés à utiliser la dotation afin de promouvoir la notoriété de l'initiative qui leur a permis de remporter un prix.

Le versement des prix sera effectué sur présentation de justificatifs relatifs au projet (devis, factures, etc.) dans un délai de 12 mois suivant l'attribution du prix, et sous réserve que le projet soit effectivement réalisé ou en cours de réalisation au moment du versement.

ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés au plus tard le mardi 30 septembre 2025 à 23h59. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 25 novembre 2025, lors de l'Assemblée générale de Coréis ou lors d'une manifestation spécifique qui pourrait être organisée à cet effet.

Les lauréats pourront être invités à présenter leur action et à participer à la constitution d'un dossier de presse pour valoriser leurs initiatives.

Aucune rémunération ou contrepartie financière ne sera attribuée pour cette participation.



LE CHALLENGE SOLIDAIRE CORÉIS

Règlement

ARTICLE 8 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations fournies dans leurs dossiers et s'engagent à les justifier si le jury en fait la demande.

Le Challenge solidaire Coréis fera l'objet de communications multimédia, y compris en direction de la presse, réalisées par Coréis et l'association Mutuelle & Solidarité.

Les lauréats autorisent Coréis et l'association Mutuelle & Solidarité à utiliser les informations et visuels relatifs à leur projet (photos, vidéos, etc.) pour toute opération de communication interne et externe, pendant une période de cinq 5 ans suivant l'attribution du prix étant précisé que les droits de propriété intellectuelle restent acquis aux auteurs des projets.

Les lauréats pourront signaler, le cas échéant, les documents ou informations qu'ils souhaitent garder confidentiels.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

La participation au Challenge solidaire Coréis implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté ou litige qui pourrait survenir lors de l'application du règlement sera tranché par l'organisateur, qui se réserve le droit de modifier, proroger, reporter, suspendre ou annuler l'opération, en tout ou en partie, en cas de circonstances exceptionnelles ou en raison de force majeure.

Les candidats déclarent avoir pris connaissance des conditions de participation et acceptent de se soumettre aux décisions prises par les organisateurs, sans recours possible.

ARTICLE 10 - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation ou réclamation relative au Challenge solidaire Coréis devra être formulée par écrit à l'adresse suivante et au plus tard dans un délai de 30 jours :

Coréis
32 rue de la préfecture
21000 DIJON

Bonne chance à tous les participants !